

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

31 DEC. 2013

N° DRH/DE/2013

2 / 1 0 3 6 7

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'UN AGENT D'ASSAINISSEMENT ET D'UN AGENT DE DISTRIBUTION**

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1^{er} kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

LE DIRECTEUR GENERAL

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement d'un **(01) Agent d'Assainissement**, Echelle 01 ONEE-Branche Eau, destiné au **Centre Assainissement El Gara** (province de Berrechid), et un **(01) Agent De Distribution**, Echelle 01 ONEE-Branche Eau, destiné à la **Gérance Tagzirt et douars** (province de Béni Mellal).

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à **Deux (02) postes**. Seuls les candidats résidant dans **les provinces BENI MELLAL, FQUIH BEN SALEH, AZILAL, KHOURIBGA, BENSLIMANE, SETTAT, BERRECHID** concourront pour les postes mis en compétition.

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Diplôme	Spécialité
CQP, CFP, CSP	<ul style="list-style-type: none"> - Plomberie - Installations Thermiques et Sanitaires

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de 25 ans au maximum à la date du 31/12/2013
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N° 2 / 103 DBH/DE/2013) ;
- Un curriculum vitae (C.V).
- Une copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir.
- Un certificat de scolarité (niveau 7ème année fondamentale) ;
- Une copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

Article V: Les demandes de participation des candidats doivent parvenir à la Direction Régionale de l'ONEE-Branche Eau à Khouribga sise à (quartier Administratif, Bd Mohamed VI -ex.Zellaqa- BP 716 - Khouribga) **avant le** 31 JAN. 2014 (Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre foi.

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

Article VII : Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

Article VIII : Publication des résultats : La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Article X : la présente décision annule et remplace les décisions N°2/6393 et N°2/6394 du 08 Août 2013.

Le Directeur Général
Ali FASSI Fihri